

N° 2023-085

## VALIDATION DE PRINCIPE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON FLEURY

L'an deux mil vingt-trois le 5 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

### Absents excusés :

Mme PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL Sylviane), FAVRE Maryse

M. MARCHAND-MAILLET Thierry (qui donne pouvoir à M. FAVRE Didier)

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

pouvoir : 2

Le Président rappelle que la Communauté de communes a fait l'acquisition d'un bâtiment situé 700 avenue de la Tarentaise – 73210 Aime La Plagne (parcelle cadastrale 941) en octobre 2022, pour un montant de 550 000 €

Il s'agit d'un immeuble sur plusieurs niveaux d'une surface totale au sol de 545m<sup>2</sup> sur une parcelle totale de 1200m<sup>2</sup>. Il s'agit actuellement d'un atelier et d'un logement vétuste.

Un groupe de travail composé d'élus communautaires s'est constitué afin de définir le programme de réhabilitation de la « Maison Fleury », et plus largement, la destination d'usage de l'ensemble du patrimoine de la COVA.

Le chalet occupé actuellement n'est pas aux normes énergétiques, pas conforme au code du travail (ventilation), pas fonctionnel et difficilement adaptable aux besoins de la COVA.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois d'avril 2023 et propose :

- Démolition de la Maison Fleury
- Construction d'un nouveau siège pour les services administratifs et techniques

- Recours à un AMO pour nous aider à définir le programme et organiser le concours d'architecture

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26
- nombre de votes « contre » : 0

PREND ACTE du projet tel que présenté

VALIDE le recours à une Assistance Maîtrise d'Ouvrage

VALIDE le dépôt d'un Permis pour enclencher le désamiantage et la démolition

FAIT ET DELIBERE LE 5 JUILLET 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX